

INFO COVID-19

Villebon-sur-Yvette

L'actualité en période de crise sanitaire

#09

édition
18 janvier 2021

La vaccination a débuté pour les plus de 75 ans

Les indicateurs sanitaires indiquant une remontée de l'épidémie de Covid-19, le Gouvernement a pris la décision d'avancer à 18 h l'heure du couvre-feu déjà en vigueur. Soucieuse de limiter tout facteur pouvant conduire à un 3^e confinement, la Ville met en œuvre toutes les mesures nécessaires pour protéger les Villebonnais.



Jeudi 14 janvier, le Gouvernement a annoncé l'ouverture des campagnes de vaccination aux personnes de plus de 75 ans et personnes vulnérables à partir du 18 janvier.

Construit en 3 phases, le calendrier de vaccination propose aux personnes âgées ou présentant des pathologies graves de participer à la 1^{ère} campagne. La liste des personnes éligibles est disponible sur le site de la Ville. S'en suivra une 2^e phase à partir de février pour les personnes de 65 à 74 ans. L'ensemble de la population pourra ensuite être vaccinée à partir du 3^{ème} trimestre 2021.

SOMMAIRE

- 01** La vaccination commence pour les plus de 75 ans
- 02-03** Vos services municipaux
- 04** En bref

Si vous êtes éligible à la 1^{ère} campagne, les centres de vaccination les plus proches sont :

Longjumeau : Tél. 01 69 74 19 16 ou rendez-vous en ligne sur [Doctolib.fr](https://www.doctolib.fr)

Salle polyvalente Anne-Franck, 5 rue Daniel-Mayer

Gif-sur-Yvette : Tél. 01 70 56 52 86

Espace du Val de Gif, 1 place du Chapitre

Massy : Tél. 01 60 91 97 97

Salle de la CDPS, 8 place Victor-Schoelcher

Igny : Tél. 06 69 98 55 85

Annexe Gymnase St-Exupéry, 2 avenue Irène et Frédéric Joliot Curie

Nozay : Tél. 01 60 82 56 82

Maison de santé, 8 chemin Belle Épine

Il est nécessaire de prendre rendez-vous par téléphone ou en ligne auprès du centre souhaité. Le port du masque est obligatoire. Lors de votre rendez-vous, n'oubliez pas de vous munir d'une pièce d'identité, de votre carte vitale et, le cas échéant, de votre dernière ordonnance médicale.

Renseignements sur la vaccination :

Tél. 0 800 009 110 (Numéro Vert)

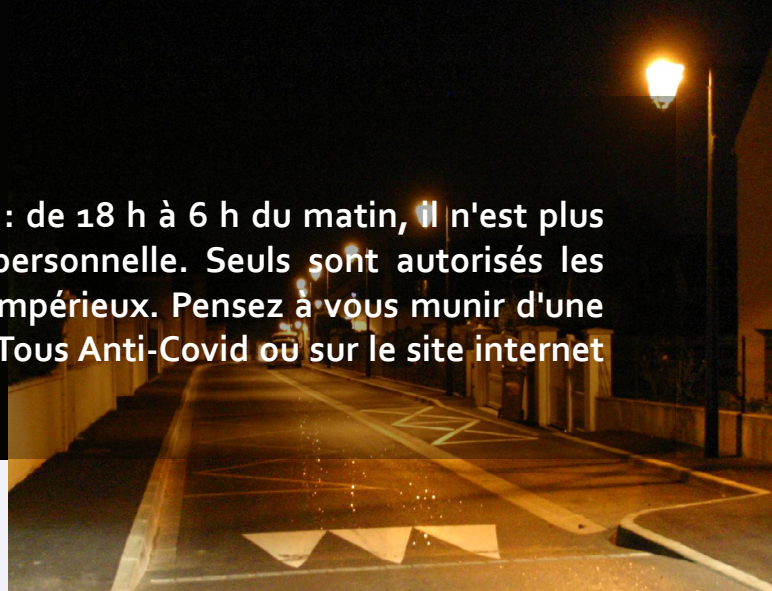
Liste complète des centres de vaccinations et inscription en ligne : www.sante.fr

Les personnes âgées rencontrant des difficultés de déplacement vers le centre de vaccination ou d'inscription en ligne peuvent se signaler au Service municipal des Retraités.

Tél. 01 69 93 49 10

Couvre-feu à 18 h

Courses, sorties, activité physique, visites... : de 18 h à 6 h du matin, il n'est plus possible de se déplacer pour convenance personnelle. Seuls sont autorisés les déplacements à caractère professionnel ou impérieux. Pensez à vous munir d'une attestation, téléchargeable sur l'application Tous Anti-Covid ou sur le site internet Gouvernement.fr



Vos services municipaux

Une fois de plus, les services municipaux adaptent leur fonctionnement pour respecter le couvre-feu, limiter les brassages de population et lutter contre l'épidémie.

Mairie et services administratifs

L'accueil du public reste assuré aux horaires habituels. Privilégiez autant que possible les démarches en ligne ou par téléphone et la prise de rendez-vous pour éviter les files d'attente. Port du masque obligatoire.

Lundi : 14 h-17 h, mardi au vendredi : 8h30-12 h et 14 h-17 h, samedi matin : 8h30-12 h.
accueil.mairie@villebon-sur-yvette.fr
Tél. 01 69 93 49 00

Services techniques

Accueil et distribution de sacs végétaux aux horaires habituels. **Port du masque obligatoire.**

Du lundi au vendredi : 8h30-12 h et 13h30-17 h.
ctm@villebon-sur-yvette.fr - Tél. 01 69 93 49 30

CCAS et Service Municipal des Retraités

Le Service de l'Action sociale reçoit le public sans rendez-vous. Port du masque obligatoire.

Les services individuels aux retraités sont maintenus : transports individuels, transports collectifs vers Villebon 2 ou Intermarché (tous les lundis sur RDV), livraison de petites courses urgentes (pain, pharmacie, hygiène)...

ccas@villebon-sur-yvette.fr - Tél. 01 69 93 49 10

Police municipale

Accueil à l'Hôtel de Ville uniquement sur rendez-vous, **port du masque obligatoire.**

Service Accueil. Tél. 01 69 93 49 00

Accueils petite enfance, périscolaire et garderie du soir

L'accueil de tous les enfants est maintenu dans les conditions habituelles de service. La Ville assure la continuité du service pour les parents dont les contraintes professionnelles nécessitent un déplacement après l'heure du couvre-feu mais encourage les familles qui le peuvent à venir chercher les enfants avant 18 h.

Crèches collectives

Les structures restent ouvertes et appliquent les protocoles sanitaires en vigueur. **Port du masque obligatoire** à l'accueil pour les parents. Pas d'accès aux unités.

Crèche familiale : les professionnelles accueillent les enfants à domicile en maintenant les protocoles sanitaires. **Le port du masque reste obligatoire** pour les parents. Accueil à l'extérieur du domicile de la professionnelle.

petiteenfance@villebon-sur-yvette.fr
Tél. 01 69 93 49 00

Centre de Loisirs et accueils périscolaires

Le Centre de Loisirs et les accueils périscolaires (garderies) et études surveillées fonctionnent aux horaires habituels selon des protocoles sanitaires en vigueur. **Port du masque obligatoire pour les adultes et les enfants dès le CP.**

scolaire@villebon-sur-yvette.fr
Tél. 01 69 93 49 00
centreloisirs@villebon-sur-yvette.fr
Tél. 01 69 93 49 24

Relais d'Assistants Maternels

Accueil du public uniquement sur rendez-vous par visioconférence. Ateliers maintenus dans la mesure du possible.

ram@villebon-sur-yvette.fr - Tél. 06 74 96 75 23

Lieu d'Accueil Enfants-Parents

Accueil du public uniquement sur rendez-vous les lundis, mercredis et vendredis de 9 h à 11h30. **Port du masque obligatoire.**

laep@villebon-sur-yvette.fr - Tél. 06 09 62 27 06

Ce qui a changé le 16 janvier

Point Information Jeunesse

Nouveaux horaires

Le PIJ accueille le public sur rendez-vous les mardi, jeudi, vendredi de 15h30 à 17h30, mercredi de 14h30 à 17h30 et samedi de 10 h à 13 h.

Accueil téléphonique du mardi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17h30, samedi de 10 h à 13 h.

Port du masque obligatoire.

pij@villebon-sur-yvette.fr - Tél. 01 69 93 49 23

Médiathèque

Nouveaux horaires

La Médiathèque adapte ses horaires et vous propose d'emprunter et rendre vos livres, albums, films et CD en "click and collect", les mardis, mercredis, jeudis et samedis jusqu'à 17h30.

Catalogue et modalités sur le site de la Médiathèque.

Mardi de 15 h à 17h30, mercredi de 10 h à 12h30 et de 14 h à 17h30, jeudi de 15 h à 17h30, samedi de 10 h à 17h30.

Catalogue en ligne : mediatheque.villebon-sur-yvette.fr

mediatheque@villebon-sur-yvette.fr

Tél. 01 69 93 49 15

Ludothèque

Nouveaux horaires

La Ludothèque adapte elle aussi ses horaires et vous propose d'emprunter les jeux en "click and collect", les mardis, mercredis, jeudis, vendredis et samedis jusqu'à 17h30.

Mardi de 16 h à 17h30, mercredi de 9h30 à 12 h et de 15 h à 17h30, jeudi de 9h30 à 12 h, vendredi de 16 h à 17h30 et samedi de 15 h à 17h30.

Catalogue en ligne : dyade-fr.com/villebon-sur-yvette

ludotheque@villebon-sur-yvette.fr

Tél. 01 69 93 49 34

Centre Sportif Saint-Exupéry

Les activités sportives scolaires, périscolaires et associatives en intérieur sont de nouveau interdites. Seules sont autorisées les activités en extérieur, selon les consignes du Ministère des Sports. L'Accueil libre sportif et l'Ecole municipale des Sports sont organisés en extérieur. Rapprochez-vous du Service des Sports pour plus de détails.

Nouveaux horaires

Le Centre Sportif fermera ses portes à 17h30.

centresportif@villebon-sur-yvette.fr - Tél. 01 69 93 49 16

Conservatoire Erik-Satie

Les pratiques musicales en intérieur étant suspendues, le Conservatoire reprend l'intégralité des cours à distance pour adultes et enfants.

conservatoire@villebon-sur-yvette.fr

Tél. 01 69 93 49 18

Le Pti'bus du mercredi après-midi reste interrompu.

Espace Jeunesse

L'accueil des jeunes est maintenu du mardi au samedi avec une fermeture avancée à 17h30.

jeunesse@villebon-sur-yvette.fr

Tél. 01 69 93 56 78 - 06 20 99 11 83

Centre Culturel Jacques-Brel

Les spectacles au Centre Culturel Jacques-Brel restent suspendus jusqu'à nouvel ordre.

ccjb.villebon-sur-yvette.fr

ccjb@villebon-sur-yvette.fr - Tél. 01 69 93 49 21

Salles municipales et locaux associatifs

Les salles des Foulons, des Jonquilles, du Clos de la Boissière, le Chalet de Villiers, le Chalet du Golf, le Chalet des boulistes, le Club-House du tennis, la MJC Boby-Lapointe, l'Atelier des Arts et la Maison de l'ASV sont fermés au public jusqu'à nouvel ordre.

en BREF

Marché du jeudi

Vos commerçants, s'adaptent au couvre-feu

Dans le respect du couvre-feu, vos commerçants (primeur, traiteur, poissonnerie...) seront présents tous les jeudis de 14 h à 18 h sur la place Gérard-Nevers. Afin de vous accueillir dans le respect des protocoles sanitaires, l'accès à la halle et au parvis de la Mairie aux horaires de marché implique le port du masque obligatoire et le respect des sens de circulation.



Conseil municipal

Jeudi 11 février à 19 h

Salle du Conseil, Hôtel de Ville

Dans la continuité de la vie démocratique, le prochain Conseil municipal aura lieu conformément aux directives sanitaires.

Afin de respecter le couvre-feu, le public est invité à suivre les débats sur le site de la Ville et la chaîne Youtube "Mairie de Villebon-sur-Yvette". L'ordre du jour sera prochainement consultable sur le site Internet de la Ville.

Direction Générale
Tél. 01 69 93 49 00

Don du sang

Vendredi 22 janvier

de 14h30 à 19h30, au Gymnase Marie-Marvingt (Foyer des sportifs), Centre sportif Saint-Exupéry

Le don du sang reste autorisé après le couvre-feu. En cette période de crise, les besoins de transfusions restent vitaux pour de nombreux patients. L'Etablissement Français du Sang fait appel à votre solidarité pour maintenir les stocks de sang.

Pour la fluidité de la collecte et un meilleur accueil des donneurs, le don du sang s'effectue sur rendez-vous préalable sur :

mon-rdv-dondesang.efs.sante.fr

Si votre rendez-vous a lieu après 18 h, cochez la case "assistance à personne vulnérable" sur votre attestation de déplacement. Pensez à faire le test en ligne pour vérifier votre aptitude au don. Avant de vous déplacer, munissez-vous d'un stylo et de votre gourde si possible.

EFS et Sang pour sang Villebon

Tél. 06 68 84 93 15

www.donusang.net

Info dépistage

Se faire dépister

Afin de casser les chaînes de contamination, le dépistage nasopharyngé permet de détecter rapidement les cas positifs et d'alerter les cas contact. Maux de tête, fièvre, maux de ventre, toux, perte de goût ou d'odorat... : vous présentez des symptômes ? Faites vous dépister dans l'une des nombreuses structures vous proposant des tests. Leur liste est disponible sur www.iledefrance.ars.sante.fr

Le dépistage est gratuit (entièrement pris en charge par l'Assurance maladie).